



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE L'ASCENSION

AVIS PUBLIC
ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-538
ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE
DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

PRENEZ AVIS que lors de la séance ordinaire le 11 avril 2022 le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2022-538 édictant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

Le règlement peut être consulté, sur demande, à l'hôtel de ville, située au 59, rue de l'Hôtel-de-Ville, durant les heures d'ouverture.

DONNÉ à L'Ascension, ce 30 mai 2022

Louis-Alexandre Monast
Directeur général et
Greffier trésorier